



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Filière STAPS à l'Université du Mans

Question orale n° 883

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur la situation de l'université du Mans. Il y a quelques semaines, l'université a connu un mouvement étudiant et enseignant liées à l'absence d'un encadrement suffisant dans une de ses principales filières, la filière STAPS qui, avec 1 000 étudiants, compte 20 enseignants titulaires. En dix ans, le nombre d'étudiants a été multiplié par trois alors que les moyens en postes d'enseignants n'ont augmenté que de trois. Certes plus de 60 intervenants complètent l'ensemble du service. Il n'empêche que les postes restent en nombre insuffisant et les conditions d'études insatisfaisantes. Le ratio d'enseignants-étudiants reste inférieur à celui d'autres filières comparables. 120 étudiants ont été inscrits en première année de cette filière sous condition d'une mise à niveau, le fameux « oui si, de parcours sup » ce qui suppose un effort consenti par l'université. Deux postes d'enseignants ont été accordés par le rectorat pour faire face aux besoins à horizon de la rentrée 2020. Néanmoins un plan exceptionnel de recrutement d'enseignants-chercheurs dans des disciplines académiques pouvant servir les besoins propres de la filière et ceux de l'ensemble des filières doit être envisagé pour soutenir des spécialités d'avenir. Elle avait signalé et sollicité le Gouvernement sur l'enjeu que représente l'accompagnement de plusieurs secteurs clefs de la recherche comme ceux des nouveaux matériaux, de l'acoustique, de l'automobile, des systèmes intelligents, des objets connectés dans leurs dimensions techniques et sociétales pour la ville du Mans et la région. Elle souhaite connaître les ambitions de l'État pour la formation supérieure, l'insertion professionnelle et la recherche portées par l'université du Mans et l'ensemble des territoires qu'elle irrigue.

Texte de la réponse

FILIÈRE STAPS DE L'UNIVERSITÉ DU MANS

M. le président. La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour exposer sa question, n° 883, relative à la filière STAPS de l'université du Mans.

Mme Marietta Karamanli. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, je souhaite appeler votre attention sur la situation de l'université du Mans. Il y a quelques semaines, l'université a connu un mouvement étudiant et enseignant lié à l'absence d'un encadrement suffisant dans une de ses principales filières : la filière STAPS – sciences et techniques des activités physiques et sportives – qui, avec 1 000 étudiants, compte 20 enseignants titulaires. En dix ans, le nombre d'étudiants a été multiplié par trois, alors que le nombre de postes d'enseignants n'a augmenté que de trois.

Certes, plus de 60 intervenants complètent le service ; il n'empêche que les postes restent en nombre insuffisant et les conditions d'études, insatisfaisantes. Le ratio enseignants / étudiants demeure inférieur à celui d'autres filières comparables, d'autant que 120 étudiants ont été inscrits en première année de STAPS sous condition d'une mise à niveau – le fameux « oui si » de Parcoursup –, ce qui suppose un effort consenti par l'université. Deux postes d'enseignants ont été accordés par le rectorat pour faire face aux besoins à horizon de la rentrée

2020. Néanmoins, pour soutenir les spécialités d'avenir, il faut envisager un plan exceptionnel de recrutement d'enseignants-chercheurs dans des disciplines académiques pouvant servir les besoins propres de la filière et ceux de l'ensemble des filières.

J'avais sollicité le Gouvernement sur l'enjeu que représente, pour la ville du Mans et la région, l'accompagnement de plusieurs secteurs clefs de la recherche comme ceux des nouveaux matériaux, de l'acoustique, de l'automobile, des systèmes intelligents ou des dimensions techniques et sociétales des objets connectés. Je souhaite connaître les ambitions du Gouvernement et de l'État pour la formation supérieure, l'insertion professionnelle et la recherche assurées par l'université du Mans au profit de l'ensemble des territoires qu'elle irrigue.

Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse que j'espère favorable à l'université, aux formations, aux enseignants-chercheurs et évidemment aux étudiants et à leurs familles.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Madame Karamanli, votre question relative à l'université du Mans porte à la fois sur la situation et le taux d'encadrement de la filière STAPS dans le cadre de la transformation du premier cycle, et plus largement sur l'évolution à venir de l'université dans son ensemble.

Je rappelle avant tout qu'un peu plus de 1 milliard d'euros sont prévus pour financer le plan Étudiants et la transformation du premier cycle. Près de 500 millions d'euros de crédits budgétaires sont prévus sur l'ensemble du quinquennat, auxquels s'ajoutent 450 millions d'euros du programme d'investissements d'avenir, PIA.

Dans le cadre de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, l'université du Mans a ainsi bénéficié d'une première subvention pérenne de 392 500 euros, en contrepartie d'une augmentation des capacités d'accueil en première année de 157 places, dont 97 en filière STAPS. Cet effort s'est amplifié en 2019 : une deuxième subvention, d'un peu plus de 205 millions d'euros, a été accordée à l'établissement.

Les universités, dans le cadre de leur autonomie, disposent des financements et choisissent la façon dont elles les utilisent. Ainsi, au sein de l'université du Mans, un premier dispositif original a été expérimenté en 2018 et 2019, offrant aux étudiants qui en avaient le plus besoin des aménagements des cursus sur une année supplémentaire. Ce dispositif a été élargi, notamment à la filière STAPS : à ce jour, 271 étudiants au sein de l'université en bénéficient, dont 120 en STAPS. C'est pourquoi une autre dotation spécifique de 255 780 euros a été allouée au profit des étudiants en première année de STAPS, permettant de créer des postes supplémentaires et d'augmenter les recrutements.

Dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion que j'ai souhaité mettre en place avec les établissements, le rectorat et l'université travaillent d'ores et déjà à la préparation de la prochaine rentrée et cherchent à déterminer le nombre de postes et donc les financements nécessaires à l'amélioration du taux d'encadrement.

Au-delà de ces financements liés à la transformation du premier cycle, j'ai souhaité accompagner l'université du Mans à hauteur de 200 000 euros pour sécuriser sa trajectoire de retour à l'équilibre financier, un objectif très important. Au total, l'université a reçu 1,1 million d'euros de crédits pérennes supplémentaires, auxquels se sont ajoutés 2,6 millions d'euros alloués au financement d'équipements sportifs.

Le dialogue stratégique et de gestion que j'ai souhaité instaurer entre mon ministère et les universités, au travers des rectorats, a vraiment pour objectif de mieux accompagner chaque établissement dans la mise en œuvre de son projet.

Il nous permet d'ores et déjà de noter le dynamisme important de l'université du Mans qui s'impose chaque jour un peu plus comme un interlocuteur territorial de premier plan. L'université a souhaité faire de la proximité et la

qualité pédagogique des éléments structurants de sa signature territoriale. Le Gouvernement l'accompagnera bien sûr dans cette démarche.

Grâce au partenariat fructueux qu'elles ont noué, les universités du Mans et d'Angers vont bénéficier de financements du programme d'investissements d'avenir – PIA – pour trois projets de rénovation pédagogique : Thélème, Étoile et ECRI+.

L'université du Mans pourra évidemment tirer profit de l'ensemble des mesures présentées par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche dont nous aurons à discuter très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 883

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#)

Réponse publiée le : 8 janvier 2020, page 27

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 décembre 2019](#)